

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83401699.0

51 Int. Cl.³: **B 42 F 5/00**
B 42 F 7/00

22 Date de dépôt: 23.08.83

30 Priorité: 23.08.82 US 410415

43 Date de publication de la demande:
07.03.84 Bulletin 84/10

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Etablissements DORET S.A.**
8, rue Montgolfier
F-93115 Rosny Sous Bois(FR)

72 Inventeur: **Sullivan, David T.**
2 Westbrook Drive
Nashua N.H. 03060(US)

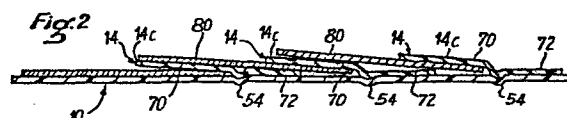
74 Mandataire: **Chenard, René Marcel**
Cabinet BUGNION ASSOCIES 116, boulevard
Haussmann
F-75008 Paris(FR)

54 **Dispositif de classement de renseignements, à feuilles mobiles.**

57 Le dispositif de classement de renseignements comporte des feuilles mobiles groupées dans une reliure.

Parmi les feuilles mobiles, adaptées à se monter dans la reliure, il y a au moins une feuille à pochettes (10) qui comporte une feuille de fond et au moins une colonne de pochettes. Egalement, il y a au moins une feuille de cartes détachables, comportant une série de cartes (80) prévues pour recevoir les renseignements à classer. Chaque carte (80) comporte une première partie engagée en position de service dans une pochette (14), et une seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer. En position de service, cette seconde partie de chaque carte (80) s'étend hors de la pochette, et recouvre la surface externe (14c) de la pochette suivante (14) dans la même colonne.

Application aux dispositifs de classement à feuilles mobiles pour en faciliter l'exploitation, notamment pour leur mise à jour et leur reproduction photographique.



DISPOSITIF DE CLASSEMENT DE RENSEIGNEMENTS A FEUILLES MOBILES.

La présente invention concerne un dispositif de classement de renseignements, qui facilite l'exploitation rapide et sûre d'un ensemble d'éléments portant des renseignements de caractère individuel.

- 5 On a souvent besoin de compiler une liste qui demande une mise à jour périodique, pour en éliminer certains éléments et en ajouter d'autres, tout en conservant l'organisation générale de la liste. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de mettre à jour une liste d'adresses d'abonnés, en ajoutant ou supprimant des noms et
10 des adresses, tout en conservant l'organisation d'ensemble de la liste quant à l'ordre alphabétique des adresses et à leur répartition dans les zones postales. A l'origine, on effectuait une telle mise à jour en reprenant entièrement de temps à autre la frappe dactylographique de l'ensemble de la liste, pour y
15 introduire les additions et les suppressions récentes. On utilisait pour ce faire des gabarits de frappe, comportant une grille de cadrage dont les lignes correspondaient aux contours des trente trois étiquettes d'une feuille normalisée, dite "trois par onze", et groupant ces étiquettes sous un format
20 d'ensemble de 216 x 279 mm (8,5 x 11 pouces). On tapait alors les adresses dans ces cadres, dans un ordre déterminé, mais dès qu'il y avait lieu déjouer ou de supprimer des adresses, cette liste bien ordonnée commençait à connaître un certain désordre, et il fallait en recommencer la frappe complète.

Plus récemment, pour éviter ce travail fastidieux, on a prévu des feuilles à pochettes, dans lesquelles on pouvait insérer des cartes portant les noms et adresses, pour enlever au besoin ces cartes, et les reclasser suivant l'évolution de la liste.

5

Mais l'un des inconvénients de ces feuilles à pochettes tient au fait que les cartes sont trop faciles à enlever et à remettre en place, si bien que ces cartes peuvent trop facilement être déplacées ou perdues d'une manière accidentelle. Dans certains
10 cas, lorsque les cartes comportent une partie qui se trouve recouverte par une carte disposée dans une pochette adjacente, il est commode d'inscrire à l'endroit ainsi masqué sur chaque carte divers renseignements, notamment d'ordre confidentiel. Mais
15 lorsqu'il n'y a pas de carte adjacente, l'endroit en question n'est plus masqué, et les renseignements qu'il porte restent apparents, ce qui entraîne par exemple leur reproduction par photocopie sur une feuille d'exploitation servant à constituer des adresses d'expédition. Il en résulte souvent une expédition à une adresse erronée, avec la perte de frais d'affranchissement
20 correspondants. Un autre inconvénient tient au fait que les revers des cartes sont normalement inaccessibles, ce qui empêche de les utiliser pour y inscrire des renseignements. Enfin, on a constaté que les intervalles existant latéralement entre les cartes, à l'endroit de leurs parties en saillie hors des pochettes de colonnes
25 adjacentes, tendaient à introduire des effets d'ombre préjudiciables à une bonne qualité des reproductions.

Le but de l'invention est de réaliser, de manière simple et peu onéreuse, un dispositif de classement de renseignements du
30 genre défini ci-dessus, qui soit facile à utiliser sans comporter les inconvénients que l'on vient d'exposer.

Selon l'invention, le dispositif de classement est caractérisé en ce qu'il comporte au moins une feuille à pochettes, ayant une feuille
35 de fond et au moins une colonne de pochettes, cette feuille à

pochettes étant adaptée à se monter dans une reliure à feuilles mobiles, où peut se monter également au moins une feuilles de cartes, comportant une série de cartes prévues pour porter les renseignements à classer ; chaque carte comporte une première partie qui peut
5 être engagée dans une pochette en position de service, et une seconde partie prévue pour porter les renseignements à classer ; cette seconde partie s'étend en position de service hors de la pochette, et recouvre la surface externe de la pochette suivante dans la même colonne.

10

Ainsi, l'invention permet de réaliser un dispositif de classement de renseignements combinant, sous forme d'un ensemble commode, des feuilles à pochettes et des feuilles de cartes, groupées dans une reliure à feuilles mobiles.

15

D'une manière avantageuse, les colonnes de pochettes de chaque feuille à pochettes sont séparées par des lignes verticales d'assemblage, telles que des lignes de soudage à chaud.

20

Egalement, chaque pochette peut comporter une surface à frottement élevé, pour retenir la carte correspondante en position de service.

25

Comme on l'expose plus loin, chaque carte peut comporter une partie normalement invisible en position de service dans le dispositif de classement, si bien que les renseignements inscrits sur cette
partie de la carte sont réservés, pour ne pas apparaître sur une photocopie de la feuille à pochettes. En outre, les cartes ont une configuration particulière, comme on l'expose plus loin, pour
réduire au minimum des effets de dispersion de lumière qui
30 pourraient compromettre la qualité des photocopies de chaque feuille à pochettes garnies de cartes.

Le dispositif conforme à l'invention se présente ainsi sous forme d'une reliure à feuilles mobiles, contenant au moins une feuille

à pochettes ayant une feuille de fond, et au moins une colonne de pochettes, cette feuille à pochettes étant adaptée à se monter dans la reliure ainsi qu'une feuille de cartes associée à la feuille à pochettes. La feuille de cartes comporte une série
5 de cartes, prévues pour recevoir les renseignements à classer ; chaque carte est constituée d'une première partie pouvant être engagée dans une pochette en position de service, et d'une deuxième partie prévue pour recevoir les renseignements à classer ; cette seconde partie s'étend hors de la pochette en position
10 de service, et recouvre la surface externe de la pochette adjacente dans la même colonne.

Le dispositif conforme à l'invention peut également comporter d'autres particularités avantageuses. Les pochettes peuvent être
15 opaques, pour masquer la première partie de chaque carte ; et la feuille de fond peut être transparente pour permettre de voir les renseignements portés au dos des cartes. La feuille à pochettes peut présenter une surface granuleuse, dans la zone située au-dessus de la pochette placée tout en haut de chaque
20 colonne, en vue d'assurer par frottement une résistance à l'égard du déplacement de la carte disposée dans cette pochette supérieure, comme pour les autres cartes en appui sur la surface granuleuse externe des pochettes adjacentes.

25 Quant à la feuille à pochettes du dispositif conforme à l'invention, elle peut avantageusement comporter un certain nombre de colonnes de pochettes, séparées l'une de l'autre par un intervalle, de telle manière que les cartes insérées en position de service dans les pochettes de ces colonnes adjacentes se trouvent séparées
30 l'une de l'autre par un faible écartement latéral. Mais, de préférence, la seconde partie de chaque carte en saillie hors de la pochette correspondante peut présenter une largeur supérieure à celle de la première partie de la même carte, pour que les cartes engagées en position de service dans des pochettes de colonnes
35 adjacentes se touchent entre elles dans le sens latéral. Chaque

pochette peut être confectionnée au moyen d'une pièce rapportée qui présente une surface granuleuse externe s'étendant en-dessous du bord inférieur de la pochette considérée, pour pénétrer dans la pochette suivante.

5

D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront encore de la description d'un mode de réalisation préféré, présenté ci-après en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- 10 La figure 1 est une vue de face avec arrachements d'une feuille à pochettes conforme à l'invention .

La figure 2 est une coupe transversale de la Figure 1, suivant II-II, montrant des cartes en place dans la feuille à pochettes.

15

La figure 3 est une vue de face d'une feuille de cartes, telle qu'utilisée dans l'invention .

- 20 La figure 4 est une vue de face d'une partie d'une feuille à pochettes conforme à l'invention, montrant des cartes insérées dans des colonnes adjacentes dont l'une a des pochettes opaques.

La figure 5 est une vue de face montrant, six cartes insérées dans six pochettes également réparties en deux colonnes.

25

La figure 6 est une vue de dos des cartes de la figure 5, telles qu'on les voit en transparence à travers la feuille du fond.

- 30 La figure 7 est une vue de face d'une reliure à feuilles mobiles en position ouverte, montrant la face de la feuille à pochettes de la figure 1, et le dos de la feuille de cartes de la figure 3.

On peut réaliser l'invention avec un dispositif de classement

de renseignements comportant une feuille à pochettes et une série de cartes. Ces cartes peuvent être fournies en rouleaux perforés, ou pliées en accordéon, ou présentées en feuilles à éléments séparables ; les cartes se trouvent ainsi disposées de manière à
5 recevoir des inscriptions dactylographiées, effectuées en continu, avant de détacher les cartes suivant leurs lignes de séparation perforées. La feuille à pochettes comporte une feuille de fond en matériau souple, tel que le chlorure de polyvinyle, et présente au moins une colonne de pochettes. On peut réaliser
10 couramment la feuille à pochettes avec trois colonnes adjacentes de pochettes. Les pochettes sont confectionnées au moyen de pièces rapportées, soudées à chaud sur la feuille du fond. Chaque pochette peut ainsi être réalisée au moyen de la pièce rapportée correspondante, ou au moyen d'une bande de matière disposée
15 en travers sur la feuille prévue pour être montée de manière amovible dans une reliure ; cette bande couvre alors trois pochettes en un seul morceau, à raison d'une pochette dans chacune des trois colonnes adjacentes. On peut aussi utiliser une feuille rapportée, ayant le même format que la feuille du
20 fond, et comportant des fentes découpées horizontalement, pour réaliser la feuille à pochettes en soudant à chaud cette feuille rapportée sur la feuille du fond. De préférence, la feuille du fond est transparente, pour permettre de voir le revers des cartes en regardant le dos de la feuille du fond.

25 De préférence, le dispositif de classement des renseignements est prévu pour offrir en combinaison dans une reliure commune au moins une feuille à pochettes et une feuille de cartes, de manière à garder groupées en un même endroit des cartes vierges
30 avant dactylographie et des feuilles à pochettes où l'on pourra insérer de nouvelles cartes, ou des cartes qui remplacent des cartes périmées ou rangées ailleurs. Chaque feuille à pochettes comporte une feuille de fond et au moins une colonne de pochettes.
35 Elle est adaptée à se monter dans la reliure. La feuille de cartes, également adaptée à se monter dans la reliure, comporte une

série de cartes qui portent des renseignements à classer, et qui sont délimitées sur la feuille par des lignes de séparation perforées. Chaque carte comporte une première partie qui s'enfile dans la pochette, et une second partie qui porte les renseignements à classer, et qui s'étend hors de la pochette en recouvrant la surface externe de la pochette adjacente dans la même colonne.

Les pièces constituant les pochettes ou la bande jouant le même rôle présentent une surface externe granuleuse, ayant un fini du genre d'un taffetas ou un autre fini qui offre un forttement accru. Un fini du genre d'un taffetas aura aussi pour effet de réduire au minimum le transfert indésirable de l'encre des indications dactylographiées sur la face interne de la matière qui constitue les poches. Chaque carte comporte une première partie qu'on engage dans la pochette, et une seconde partie portant les renseignements qu'il s'agit de classer ; cette seconde partie s'étend hors de la pochette, et recouvre la surface granuleuse externe de la pochette disposée immédiatement à la suite dans la même colonne. La surface granuleuse externe de cette pochette adjacente assure par frottement une résistance à l'égard du déplacement d'une carte engagée dans la pochette. Dans un mode de réalisation courant, pour réaliser la bande servant à constituer trois pochettes, ou pour réaliser chaque pièce rapportée constituant une pochette, on emploie une matière opaque, pour rendre invisible la première partie de chaque carte enfoncée dans la pochette correspondante. Comme par définition il n'existe aucune pièce rapportée constituant une pochette au-dessus de la dernière pochette du haut, on prévoit une surface granuleuse au-dessus de cette pochette du haut, pour assurer par frottement une résistance à l'égard du déplacement de la carte engagée dans cette pochette. Cette surface granuleuse peut être réalisée sur des pièces rapportées semblables à celles qui servent à constituer les pochettes ou la bande de pochettes, ou encore

on peut prévoir cette surface granuleuse en haut de la feuille du fond, directement sur celle-ci.

5 Couramment, la bande constitutive des pochettes est soudée à chaud sur la feuille du fond suivant trois lignes horizontales ; et la partie inférieure des pièces constituant les pochettes présente également une surface granuleuse qui s'étend en partie dans la pochette sous-jacente, pour augmenter la résistance de frottement à l'égard du mouvement de la carte dans cette pochette inférieure. Des lignes verticales de soudage à chaud situées 10 entre les colonnes définissent les bords latéraux des pochettes. Lorsqu'il y a des cartes insérées dans les pochettes, il existe normalement un intervalle entre les cartes. Il arrive souvent à l'occasion d'un travail de photocopie ou de reproduction, que 15 la lumière qui passe par cet intervalle réduise la qualité des copies ainsi obtenues, notamment par suite de la bande noire qui se produit à l'endroit où existe l'intervalle en question sur l'original. Pour éviter cet inconvénient, on peut réaliser la partie supérieure de chaque carte qui s'étend hors de la 20 pochette, avec une largeur légèrement supérieure à celle de la partie inférieure de la carte qui est insérée dans la pochette ; les parties supérieures des cartes ont une taille suffisante pour venir toucher les parties supérieures des autres cartes disposées dans les pochettes des colonnes adjacentes de la même rangée, de 25 manière à réduire autant que possible tout passage éventuel de lumière.

On a représenté sur la figure 1 une feuille à pochettes 10, comportant une feuille de fond 12 (figure 2), en travers de laquelle sont 30 disposées des bandes 14 constituant les pochettes, et divisées en pièces rapportées 14a , 14b , 14c , pour chaque pochette, par des lignes verticales de soudage à chaud 16,18,20. Une autre bande à pochettes 14' est disposée en travers, en haut des trois colonnes 26,28,30, ainsi réalisées. Le bord supérieur de la bande à pochettes

14' et le bord inférieur de la bande à pochettes 14 située tout en bas sont fixées sur la feuille de fond 12 par des lignes de soudage à chaud 32 et 34. Les bords des feuilles à pochettes 14' et 14 sont fixés à la plaque de fond 12 par des lignes de soudage à chaud 36 et 38. Des trous 40, 42 et 44 sont ménagés entre les lignes de soudage à chaud 16 et 36, pour pouvoir insérer la feuille à pochettes 10 dans une reliure à feuilles mobiles à trois trous. Les bandes à pochettes 14, ou les diverses pièces rapportées constituant les pochettes 14a, 14 b , 14 c, sont en outre fixées à la plaque de fond 12 par des lignes de soudage à chaud 50, 52, 54. Chaque bande 14, ou chaque pièce rapportée 14a, 14b, 14c, constituant une pochette, présente une surface granuleuse ou de nature à augmenter autrement le frottement, telle qu'une surface ayant un fini analogue à un taffetas, qui couvre chacune des pièces en question entre son bord supérieur 60 et son bord inférieur 62, situé en dessous le bord supérieur 60 de la pièce à pochette immédiatement sous-jacente. Autrement dit, la surface supérieure de la partie supérieure 70, située entre la ligne de soudage 54 et l'extrémité 60, présente un coefficient de frottement très élevé, ainsi que la partie inférieure 72, entre la ligne de soudage 54 et le bord 62, de la pièce à pochettes 14c. La bande à pochettes 14', ou les pièces à pochettes 14'a , 14'b, 14'c , présentent également une surface externe à frottement élevé.

Les cartes 80 (figure 2) sont couramment fournies en feuilles 82 (figure 3), avec des trous 84 du côté d'un bord, pour être insérées dans une reliure à feuilles mobiles. Les cartes 80 sont définies par des lignes perforées verticales 86 et des lignes perforées horizontales 88. Chaque carte est divisée par une ligne horizontale 94, délimitant une partie supérieure 90 et une partie inférieure 92. Les renseignements à classer et à recopier sont dactylographiés sur la partie supérieure 90, tandis que les renseignements qui ne doivent pas être montrés ou recopiés sont dactylographiés sur la

partie inférieure 92, qui est masquée par le haut de la carte insérée dans la pochette sous-jacente, ou par l'opacité de la matière qui constitue la pochette où se trouve la carte considérée.

5

Si les pochettes ne sont pas opaques, la partie inférieure de chaque carte est masquée par la partie supérieure de la carte adjacente dans la même colonne, en-dessous de la carte considérée. Cependant, s'il n'existe aucune carte en-dessous de la carte considérée d'une colonne donnée, la partie inférieure 92a de cette carte (figure 4) serait apparente elle aussi. En pareil cas, une reproduction montrerait par exemple une étiquette adresse portant des renseignements inscrits sur la partie inférieure 92a (figure 4). Or ces renseignements n'ont rien à voir avec une adresse postale, ce qui entraînerait la perte de l'objet pourvu d'une telle indication en guise d'adresse, ainsi que la perte du montant de l'affranchissement postal. Pour éviter cet avatar, on peut rendre opaque la pochette en cause, ainsi qu'on peut le voir en ce qui concerne la pièce à pochette 14c (figure 4), qui est opaque entre son bord supérieur 60 et son bord inférieur 54 ; si bien que seule la partie supérieure 90a, 90b, de la carte 80b est visible, alors que la partie inférieure 92b ne l'est pas.

10

15

20

25

-

30

35

Lorsque les cartes 80d, 80e, 80f, 90g, 80h et 80i sont correctement insérées dans les pochettes (figure 5), leurs parties supérieures 90d, 90e, 90f, 90g, 90h et 90i sont visibles, alors que leurs parties inférieures sont masquées, soit par la carte insérée dans chaque pochette immédiatement en-dessous dans la même colonne, soit par l'opacité des pièces rapportées 14b, 14c, des pochettes correspondantes. Toutefois, comme la matière de la plaque de fond 12 est transparente, les revers 90dd, 80ee, 80ff, 80hh et 80ii sont visibles (figure 6), et tous les renseignements inscrits sur la partie inférieure des cartes en question sont visibles et peuvent être photocopiés, constituant ainsi une source d'informations utiles,

telles que les dates d'expiration, les numéros de téléphone, les dates de naissance, ou les noms des personnes connues.

5 Le dispositif de classement de renseignements conforme à l'invention peut comporter un ensemble unique constitué par une reliure 100 (figure 7), ayant une couverture de face 102 et une couverture de dos 104, et un mécanisme 106 pour feuilles mobiles ; ce mécanisme comporte trois anneaux 108 qui passent dans les trois trous 40,42 et 44 de la feuille à pochettes 10, et dans les trois trous 84 de la feuille 10 de cartes 82. De cette manière, on peut conserver en attente des cartes vierges 80 destinées à recevoir des renseignements dactylographiés, et conserver en même temps des feuilles à pochettes vides 10 et des feuilles à pochettes garnies, dans lesquelles les cartes qui viennent d'être remplies de renseignements dactylographiés 15 peuvent être mises en place, pour la première fois, ou pour remplacer d'autres cartes supprimées ou classées ailleurs.

- Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation que l'on vient de décrire à titre d'exemples, et on peut y apporter 20 toute variante à la portée d'un homme de métier sans sortir du domaine de l'invention.

25

30

REVENDICATIONS

- 1.- Dispositif de classement de renseignements, à feuilles mobiles
assemblées dans une reliure, caractérisé en ce qu'il comporte au
moins une feuille à pochettes ayant une feuille de fond et au
moins une colonne de pochettes, cette feuille à pochettes étant
5 adaptée à se monter dans la reliure ; et au moins une feuille de
cartes adaptée à se monter dans la reliure, et comportant une
série de cartes prévues pour porter les renseignements à classer,
chaque carte comportant une première partie, pouvant être engagée
dans une pochette, et une seconde partie prévue pour porter les
10 renseignements à classer ; cette seconde partie s'étendant en
position de service hors de la pochette et recouvrant la surface
externe de la pochette suivante dans la même colonne.
- 2.- Dispositif de classement de renseignements, caractérisé en ce
15 qu'il comporte au moins une feuille à pochettes ayant une feuille
de fond et une série de rangées et de colonnes de pochettes ;
chaque rangée de pochettes étant séparée des rangée de pochettes
adjacentes par des lignes d'assemblage horizontales, disposées
en travers de la feuille à pochettes, et chaque colonne de pochettes
20 étant séparée des colonnes de pochettes adjacentes par des lignes
d'assemblage verticales disposées de haut en bas sur la feuille
à pochettes ; et une série de cartes pour recevoir les renseignements
à classer ; chaque carte comportant une première partie destinées
à être engagée dans une pochette en position de service, et une
25 seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer
et s'étendant en position de service hors de la pochette correspondante,
en recouvrant la surface externe de la pochette adjacente de la même
colonne.
- 30 3.- Dispositif de classement de renseignements, caractérisé en
ce qu'il comporte au moins une feuille à pochettes, ayant une
feuille de fond et une série de colonnes de pochettes ; et une

série de cartes pour recevoir les renseignements à classer , chaque cartes comportant une première partie engagée dans une pochette en position de service ; et une seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer qui s'étend hors de la pochette correspondante en position de service, en recouvrant la surface externe de la pochette adjacente de la même colonne ; la seconde partie de chaque carte destinée à se trouver hors d'une pochette étant plus large que la première partie de la carte, de manière à toucher latéralement en position de service les secondes parties des cartes disposées dans les pochettes des colonnes adjacentes.

4.- Dispositif de classement de renseignements, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une feuille à pochettes ayant une feuille de fond, et au moins une colonne de pochettes ; et une série de cartes pour recevoir des renseignements à classer ; chaque carte comportant une première partie engagée en position de service dans une pochette, et une seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer et s'étendant hors de la pochette correspondante en position de service, en recouvrant la surface externe de la pochette adjacente dans la même colonne ; et en ce que les colonnes de pochettes sont séparées l'une de l'autre par un intervalle, tel que les cartes insérées en position de service dans des colonnes adjacentes sont légèrement écartées l'une de l'autre latéralement.

5.- Dispositif pour classer des renseignements, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une feuille à pochettes ayant une feuille de fond et une série de colonnes de pochettes ; et une série de cartes pour recevoir les renseignements à classer ; chaque carte comportant une première partie engagée en position de service dans une pochette ; et une seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer ; cette seconde partie s'étendant hors de la pochette correspondante en position de service, et recouvrant la surface externe de la pochette adjacente dans la même colonne ; et ce que la feuille de fond est transparente,

pour permettre de voir les renseignements inscrits au revers des cartes.

5 6.- Dispositif pour classer des renseignements à classer, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une feuille à pochettes ayant une feuille de fond et une série de colonnes de pochettes ; et une série de cartes pour recevoir les renseignements à classer ; chaque carte comportant une première partie engagée dans une pochette en position de service, et une seconde partie prévue pour recevoir
10 les renseignements à classer ; cette seconde partie s'étendant hors de la pochette correspondante en position de service, en recouvrant la surface externe de la pochette adjacente dans la même colonne ; et en ce que les pochettes sont opaques, pour empêcher de voir la première partie de chaque carte correspondante.

15 7.- Dispositif pour classer des renseignements, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une feuille de fond et une série de colonnes ; et une série de cartes pour recevoir les renseignements à classer, chaque carte comportant une première partie engagée
20 dans une pochette en position de service, et une seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer ; cette seconde partie s'étendant hors de la pochette correspondante en position de service, en recouvrant la surface externe de la pochette adjacente dans la même colonne.

25 8.- Dispositif pour classer des renseignements, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une feuille à pochettes ayant une feuille de fond et une série de colonnes de pochettes ; et une série de cartes prévues pour recevoir les renseignements à classer, chaque
30 carte comportant une première partie engagée dans une pochette en position de service, et une seconde partie prévue pour recevoir les renseignements à classer ; cette seconde partie s'étendant hors de la pochette correspondante en position de service, en recouvrant la surface granuleuse externe de la pochette adjacente
35 dans la même colonne ; cette surface granuleuse externe assurant

par frottement une résistance à l'égard du mouvement de la carte dans sa pochette.

5 9.- Dispositif pour classer des renseignements conforme à la revendication 8, caractérisé en ce que les pochettes sont opaques, pour empêcher de voir la première partie de chaque carte en position de service dans une pochette.

10 10.- Dispositif pour classer des renseignements conforme à la revendication 8, caractérisé en ce que la feuille de fond est transparente, pour permettre de voir les renseignements portés au revers des cartes.

15 11.- Dispositif pour classer des renseignements conforme à la revendication 8, caractérisé en ce qu'il comporte une surface granuleuse au-dessus de la pochette située tout en haut de chaque colonne, pour assurer par frottement une résistance à l'égard du mouvement de la carte engagée en position de service dans cette pochette supérieure.

20 12.- Dispositif pour classer des renseignements conforme à la revendication 8, caractérisé en ce que l'une au moins des feuilles à pochettes comporte un certain nombre de colonnes séparées l'une de l'autre par un intervalle, de telle manière que les
25 cartes engagées en position de service dans les pochettes de ces colonnes sont légèrement écartées l'une de l'autre latéralement.

30 13.- Dispositif pour classer des renseignements conforme à la revendication 12, caractérisé en ce que la seconde partie de chaque carte qui s'étend hors de la pochette correspondante en position de service est plus large que la première partie de la carte, et touche latéralement la seconde partie des cartes engagées dans les pochettes des colonnes adjacentes.

35 14.- Dispositif pour classer des renseignements conforme à la

revendication 8, caractérisé en ce que chaque pochette est réalisée au moyen d'une pièce rapportée qui présente une surface externe granuleuse, et qui s'étend en-dessous du bord inférieur de la pochette considérée et jusque dans la pochette suivante.

Fig. 1

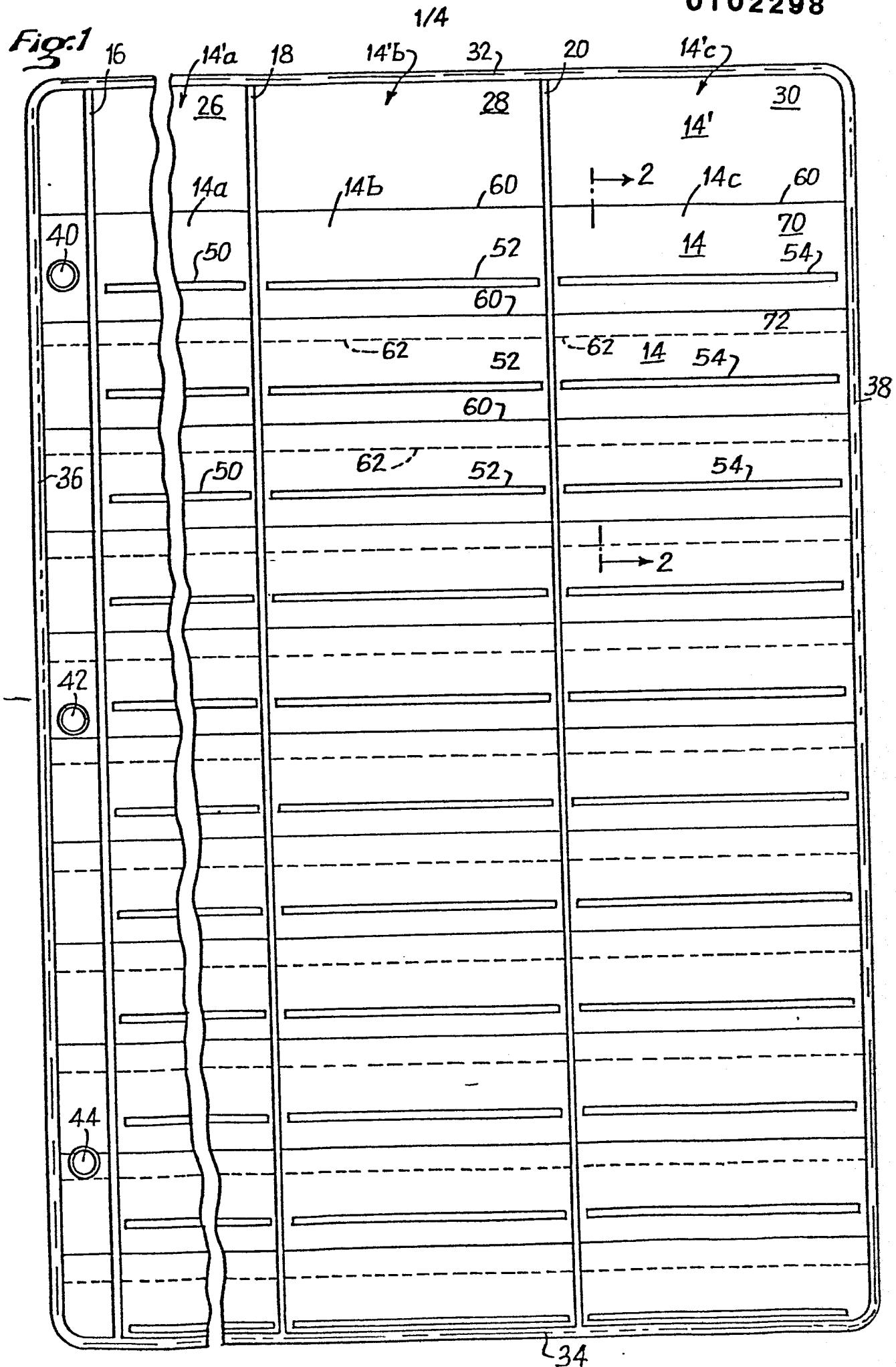


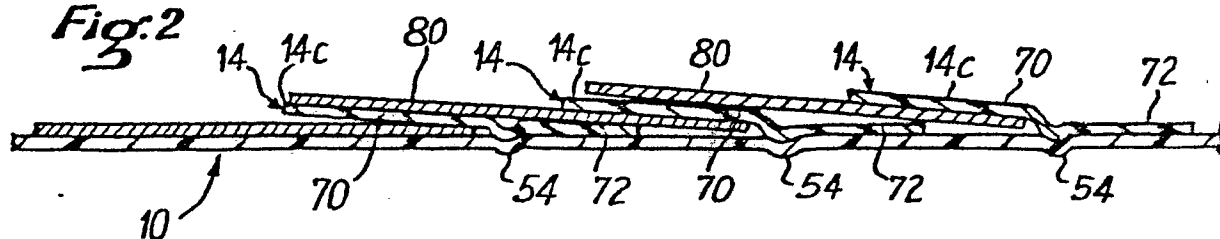
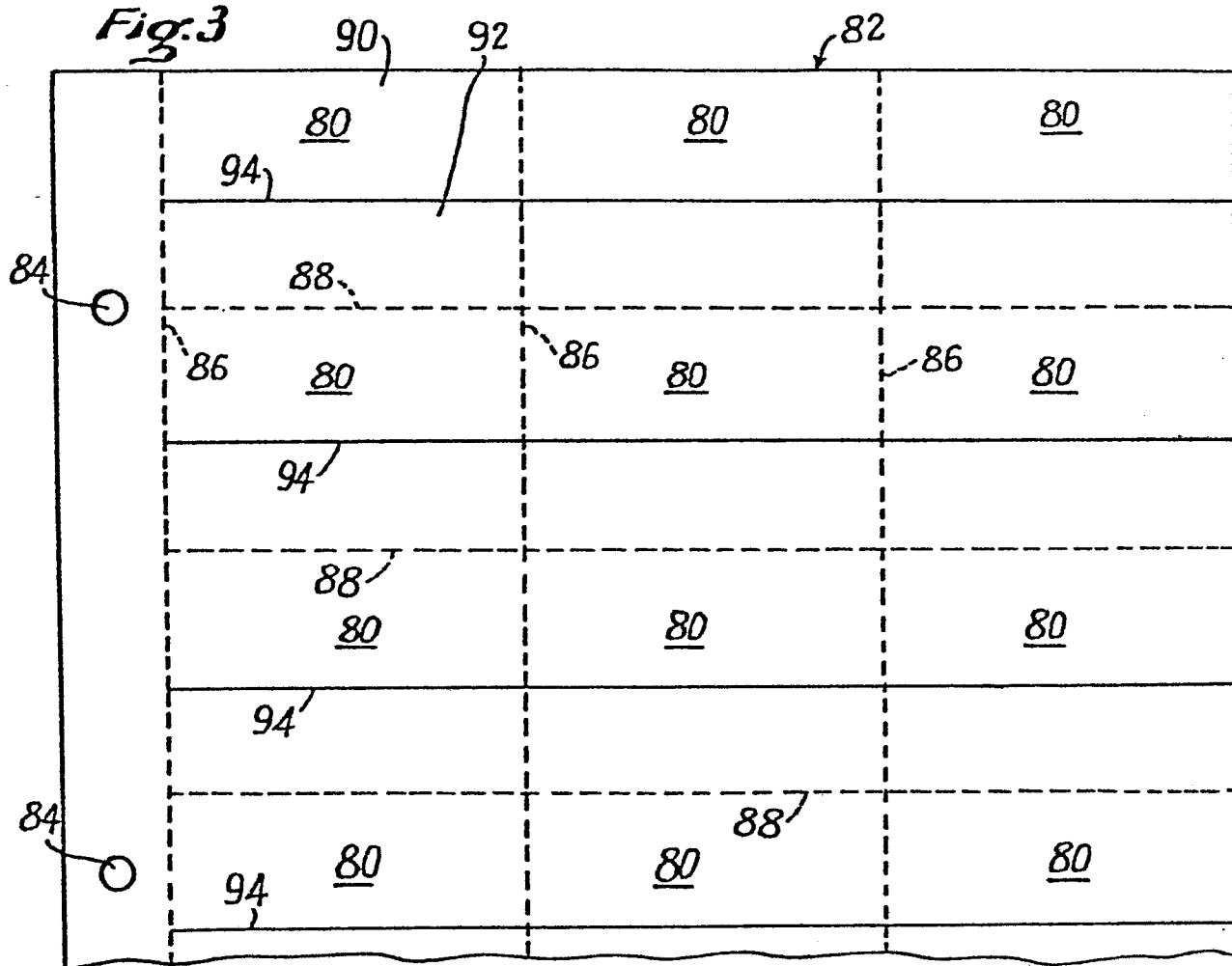
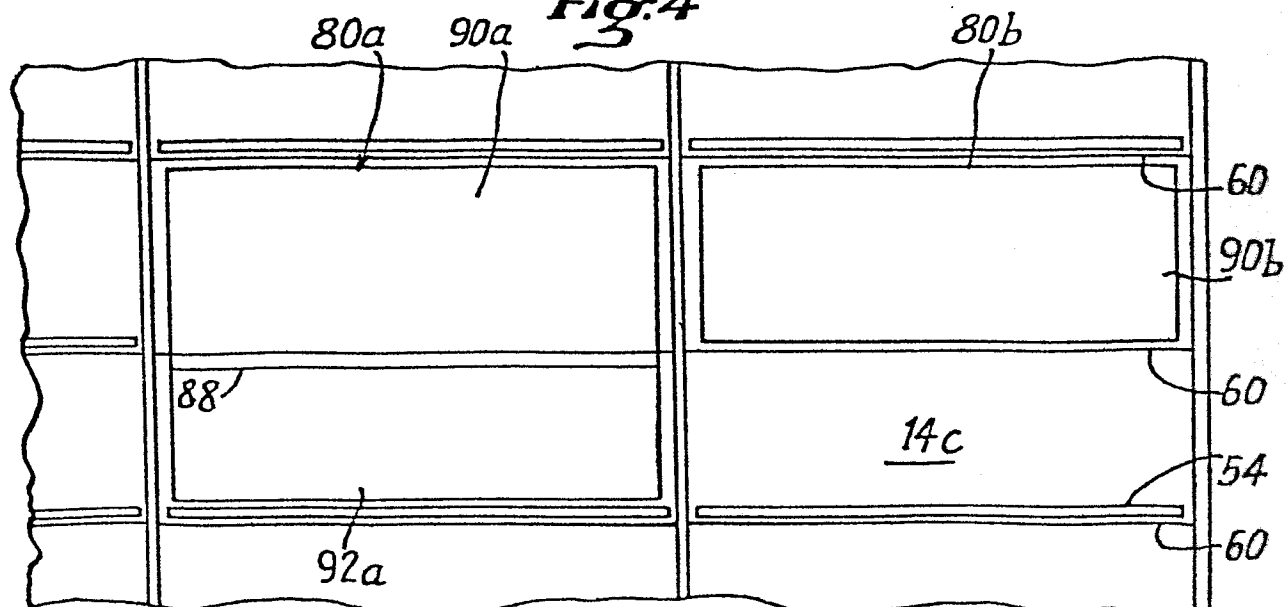
Fig. 2*Fig. 3**Fig. 4*

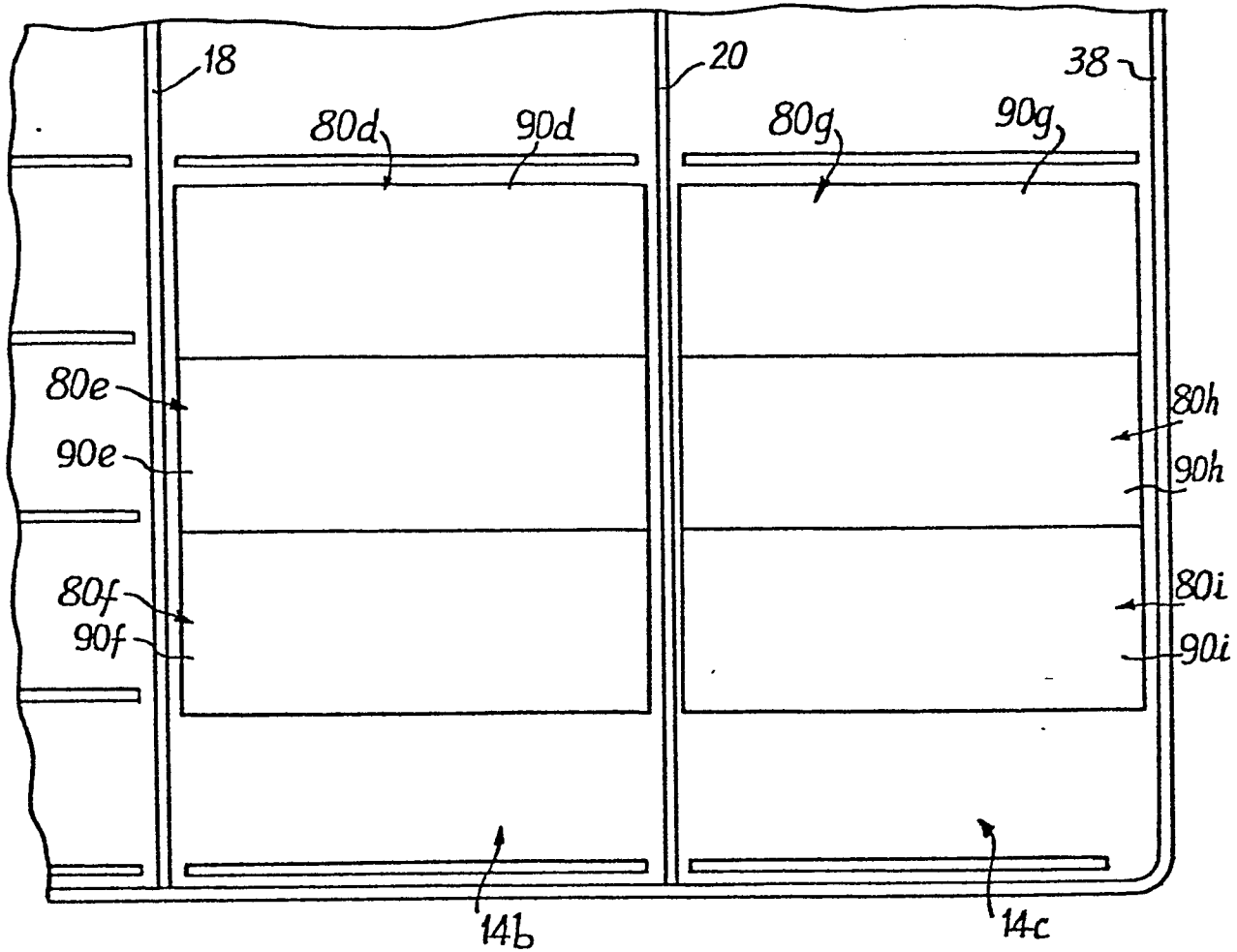
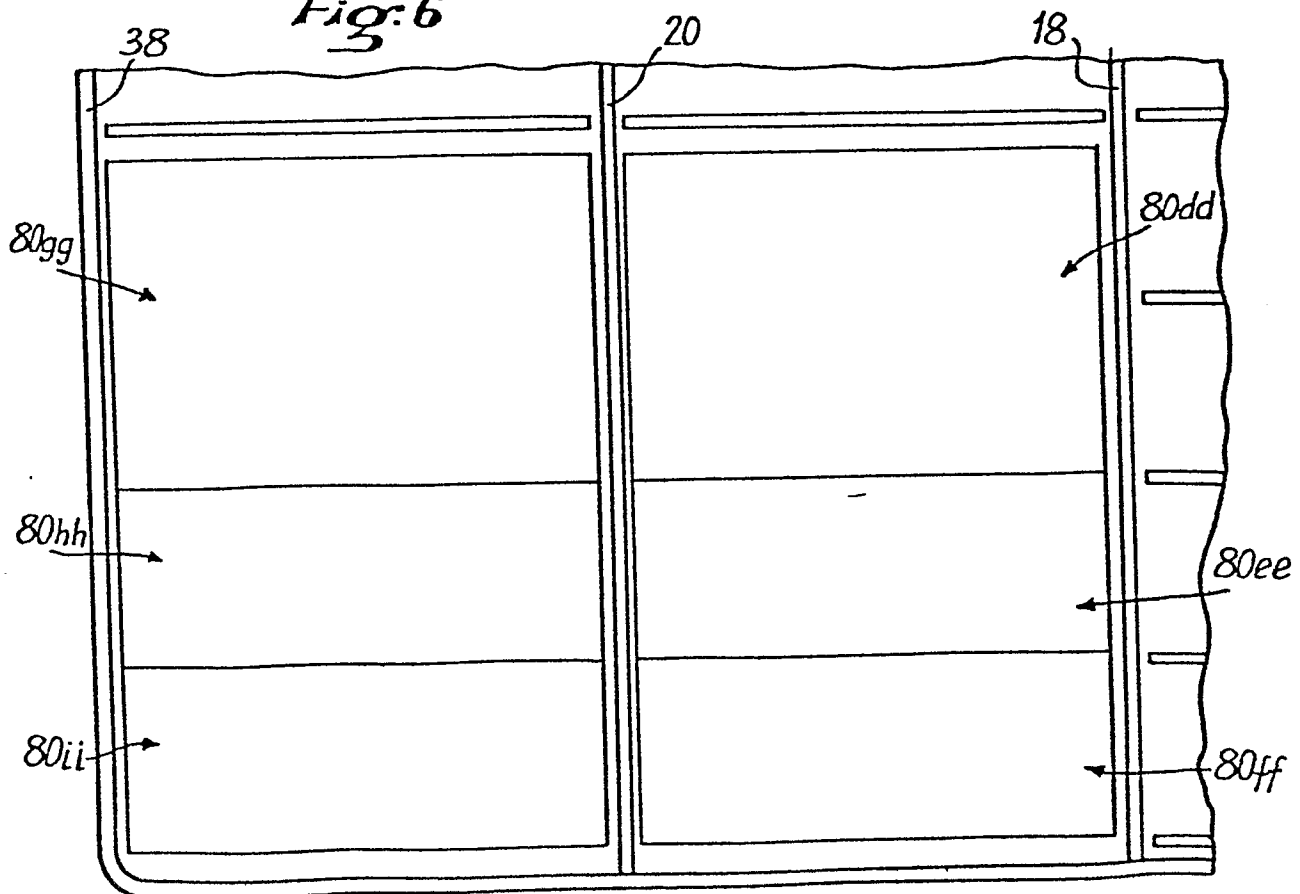
Fig. 5*Fig. 6*

Fig. 7